



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL
COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Rapport d'activités 2008

La Commission d'information et de suivi est un organe mis en place par :

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

bci Betriebs-AG

Présidence: René Longet, equiterre Partenaire pour le développement durable, Genève

Secrétariat: Kathrin Gschwind, Office de l'environnement, St-Ursanne

Assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol Commission d'Information et de Suivi (CIS)
--

Rapport d'activités 2008

La Commission d'Information et de Suivi (CIS) de l'assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol a à nouveau tenu 4 séances durant l'exercice 2008. Ces séances ont eu lieu à Bonfol (Canton du Jura) pour trois d'entre elles (21 février, 12 juin et 4 décembre) et à Pfetterhouse (Département du Haut-Rhin) pour l'une d'elles (19 septembre). Ce rapport relate les événements survenus durant l'année sous revue.

L'année a été essentiellement marquée par la mise en place à partir du 2^e trimestre des infrastructures sur le site.

Composition

Durant l'exercice écoulé, plusieurs modifications ont eu lieu dans les représentations des parties:

- Le syndicat UNIA est représenté par *M. Fedele* (succédant à M. Probst).
- Pour le Conseil général du Haut-Rhin, *M. Reinhard* succède à M. Demuth.
- Pour le Conseil général du Territoire de Belfort, *Mme Forcinal* et *M. Raymond* succèdent à MM Monnier et Meuley.
- Pour Greenpeace, *Mme Böhlen* succède à M. Tulusso dans la fonction de membre suppléant.
- Quant à M. André, sous-préfet d'Altkirch, il a cessé ses fonctions en octobre et son successeur au sein de la Commission n'a pas encore été nommé.

Enfin, M. Fousseret ne pouvant plus assumer la vice-présidence de la Commission, celle-ci a nommé ses membres **M. Frisch** et **M. Lassus aux titres de vice-présidents** (et membres de son bureau).

Rôle

Instituée voici 7 ans dans le contexte de l'accord-cadre entre le Canton du Jura et bci Betriebs-AG (bci), la Commission a accompagné toute la phase de préparation, des études et projets.

Dès lors que les travaux sur le site ont commencé, la fonction de la Commission doit évoluer, et sans s'ériger en instance de contrôle ou interférer avec les activités qui sont de la responsabilité des parties, il lui incombe de se donner les moyens d'un suivi efficace.

- Dans ce sens, elle a décidé d'une nouvelle appellation, soit «**Commission d'Information et de Suivi**».
- Chacune de ses séances sont précédées d'une visite sur place.
- Ainsi que le prévoit son règlement, chacun de ses membres dispose d'un droit de poser toute question en relation avec le projet et de recevoir une réponse appropriée.
- Ce droit s'exerce individuellement, et collectivement lors des séances de la Commission.
- Les parties, comme déjà défini préalablement, conviennent de s'informer en direct dès qu'un événement particulier le justifie.
- Des visites supplémentaires peuvent être organisées en fonction de la situation du chantier et de la demande.
- En cas d'urgence, le bureau fonctionne comme délégation de la Commission.
- Au cours du 1^{er} semestre 2009, bci mettra en service un pavillon d'accueil pour les visiteurs, pouvant recevoir entre 20 et 25 personnes. Les membres de la Commission

pourront disposer d'un accès prioritaire (à titre d'exemple, à Kölliken, le temps d'attente est de 8 semaines pour une visite).

Depuis fin 2007, les séances de la Commission font l'objet d'une prise de vues à des fins d'archivage. Ces enregistrements seront accessibles ultérieurement, en fonction d'un règlement à définir. A ce jour, ils sont pris en charge et conservés par l'Office de l'environnement du Canton du Jura.

Pour restituer le processus de discussion au sein de la Commission depuis la séance d'installation (avril 2001) jusqu'en septembre 2007, le principe d'un projet de film a été validé par la Commission. Il retracerait en une vingtaine de minutes les principales discussions autour des étapes d'élaboration du projet qui se sont succédées depuis 2001, et serait confié à une journaliste professionnelle. Les parties ont été sollicitées pour le financement conjoint de ce film, qui pourrait être également montré dans le pavillon d'information de bci.

Suivi du projet d'assainissement

Au cours de ses quatre séances plénières, la Commission a traité des questions ci-après:

1. Aspects procéduraux et juridiques

Le 11 janvier 2008 a été signée la convention entre Greenpeace Suisse et la Fondation Edith Maryon d'une part, bci et le Gouvernement du Canton du Jura d'autre part, relative à la levée des recours contre le plan spécial.

Aux termes de cet accord, bci accorde des droits de consultation à Greenpeace sur la mise en œuvre des éléments qu'il contient, verse une somme de CHF 200'000.- à titre de dépens aux organisations recourantes. Elle s'engage également à réaliser un certain nombre d'analyses dans les eaux, l'air et les sols avant début de l'assainissement, au cours de celui-ci et après l'assainissement.

En mai, le ministre Laurent Schaffter remettait au directeur de bci, M. Michael Fischer, l'autorisation de construire, les oppositions ayant été levées. Restait à obtenir l'autorisation de construction complémentaire pour l'installation de traitement des effluents gazeux par oxydation tel que prévue dans la convention, autorisation délivrée en fin d'année.

La Commission a pris acte avec satisfaction de la conclusion de ces procédures, permettant le démarrage des opérations sur le terrain.

2. Suivi environnemental et de sécurité

Plusieurs dispositifs de suivi ont été exposés à la Commission durant l'année sous revue :

• **Procédure d'alarme et d'intervention (GAI).** Les travaux du Groupe de travail temporaire pour la **gestion de la procédure d'alarme et d'intervention**, présidé par M. Socchi, chef de l'Office cantonal de la sécurité et de la protection du Canton du Jura, ont fait l'objet d'un exposé détaillé. Ce Groupe rassemble les acteurs régionaux concernés par la problématique de la santé et de la sécurité. La coordination est ainsi assurée, et l'est également avec les mêmes acteurs côté français.

Le Groupe a pour tâche de définir les mesures à prendre en cas d'événement particulier sur et autour du site, y compris les voies d'accès. Le concept d'alarme et le plan d'intervention de bci ont été examinés par le Groupe. Il a également procédé à une analyse des accès et notamment de leurs gabarits. Les modalités de déclenchement des sirènes et les procédures d'alarme ont été discutées et des exercices d'intervention sur le site avant démarrage de la phase pilote sont prévus.

• **Installation de traitement de l'air**, sous forme d'un dispositif d'oxydation thermique (800-850°C). Il s'agit d'une technologie éprouvée, fonctionnant au gaz liquéfié.

Deux points de mesure de la pollution de l'air (mesures des immissions) sont d'ores et déjà installés et en fonction depuis février 2008 pour permettre l'établissement d'un « état 0 » de la qualité de l'air.

· **Suivi environnemental des eaux souterraines et superficielles.** Ce suivi qui a lieu depuis de nombreuses années a été intensifié quant à la fréquence des campagnes de prélèvement depuis le démarrage des travaux d'infrastructure sur site. Un laboratoire qui pourra - entre autres - effectuer les analyses des eaux sera établi sur le site.

Les paramètres analysés sont également en évolution.

S'agissant des substances analysées et du réseau de surveillance, le Concept de sécurité et de surveillance (CSS) est le document de référence. Actuellement, bci surveille 54 substances à travers 3 niveaux de surveillance (Argiles de Bonfol, aquifère des Cailloutis du Sundgau et réseau régional).

Le Canton surveille l'exécution des mesures par le maître d'ouvrage et les complète par ses propres mesures. Il supervise également les mesures de qualité de l'air (immissions).

Les données recueillies par bci sont accessibles au public sur le site de bci www.bci-info.ch.

· **Screenings sous la conduite du Prof. Oehme**, selon la convention du 11.1.08. La définition de ce mandat était encore en cours en 2008.

La Commission s'est montrée satisfaite des informations qui lui ont été délivrées. Elle souhaite qu'il y ait **complète transparence** des conditions, rythmes et objectifs des analyses faites, données clé pour la confiance du public et le suivi des opérations. Dans ce sens, les données des mesures de surveillance des eaux effectuées par le Canton, et en particulier celles qui découleront des screenings réalisés sous la conduite du Prof. Oehme conformément aux engagements pris par les parties, doivent être **régulièrement communiquées au public**. La mise à jour du site internet du Canton va permettre d'améliorer les délais de publication des résultats de surveillance environnementale.

L'avancement du chantier a pu être suivi par la Commission lors de ses visites :

- Défrichage.
- Mise en place des infrastructures d'accès ferroviaire et routier, du bureau du chantier.
- Création d'un sentier et d'un point de vue pour les visiteurs ; la population environnante a été avertie par un tous-ménages du chantier et des possibilités de le visiter.
- Travaux de terrassement et mise en place des fondations pour la halle d'excavation.
- Surveillance et sécurité pour le public et les ouvriers.

La Commission s'est montrée satisfaite de l'avancement du projet et en particulier de la gestion des questions de sécurité et d'accessibilité du chantier.

3. Questions liées à l'information

Divers points liés à l'information du public ont été également abordés par la Commission.

- Article dans *Bilanz* du 9 mai 2008. Cet article fait référence à un document de 1996 interne à Ciba. Ce document montre que son auteur était conscient du manque d'étanchéité de la DIB et propose un assainissement pour lequel il suggère une provision. L'auteur de l'article estime que les réserves faites sont insuffisantes. L'article portait le titre "*Beschönigt*" ("enjolivé"). Cet article a donné lieu à une question au Parlement jurassien par la députée suppléante Merquin, du 21 mai, à laquelle le

Gouvernement a répondu en date du 19 août. La réponse indique que la non-étanchéité de la décharge était connue du Gouvernement depuis 1987, mais pas la somme provisionnée pour l'assainissement. C'est précisément cette non-étanchéité qui a conduit au projet d'assainissement.

Saisie de cette question par plusieurs de ses membres, la Commission a demandé au journaliste, qui n'y est pas tenu, de bien vouloir lui communiquer le document interne de CIBA dont il faisait état, chose qui a été faite début août.

Retards dans la communication des données de la surveillance environnementale des eaux par le Canton.

La Commission a été informée de ces retards et la publication devrait intervenir sans plus de délai.

Incendie à Kölliken.

La Commission a été tenue informée de l'incendie qui s'est produit sur le site de Kölliken le 26 juin 2008. En effet, du magnésium a pris feu et une flamme de 6 m a endommagé le toit de la halle, ce qui a nécessité un arrêt des opérations sur le site. Rappelons que la décharge de Kölliken renferme un tonnage trois fois plus important (350'000t contre 114'000t) que celle de Bonfol.

Il apparaît aussi que les fûts entreposés à Kölliken ne sont aucunement intacts, contrairement à ce que la direction de projet avait postulé.

On sait en revanche qu'à Bonfol, les déchets ont été jetés, soit en vrac, soit en fûts, puis écrasés par un trax. Contrairement à ceux déposés à Kölliken, ils ont ainsi d'ores et déjà été en contact durant l'exploitation de la décharge avec l'air et l'eau. Cette situation a été prise en compte dans le concept d'assainissement développé pour Bonfol. Il est également peu probable qu'il y ait du magnésium déposé dans le site, tout au moins pas dans des quantités telles que celles existant à Kölliken. Enfin, pour le projet de Bonfol, une séance de travail formelle a déjà eu lieu avec les syndicats.

Sur ces divers points, la Commission exprime également sa satisfaction d'avoir pu débattre de ces questions. La vigilance reste naturellement de mise quant à la possible réactivité du contenu de la décharge une fois le couvercle retiré.

De manière générale, la Commission a estimé qu'elle a pu suivre de façon complète et utile l'avancement du projet, et qu'elle continue de constituer une plate-forme indispensable d'échange en direct entre toutes les parties concernées.

Elle se réjouit de poursuivre sa mission dans les nouvelles conditions résultant du début des travaux à mi-2008.

Elle continue à documenter ses travaux par la mise à disposition des procès-verbaux intégraux de ses débats et les résumés vidéo qui suivent chaque séance, sur son site Internet.

Comptes 2008

	Budget 2008 (CHF)	Comptes 2008 (CHF)
Frais de repas, de déplacement et de séance	8'000.00	8'096.30
Communication et information	8'000.00	6'452.17
Divers, imprévus	4'000.00	855.35
Accompagnement administratif	30'000.00	23'629.00
Enregistrement vidéo	8'000.00	11'982.45
TOTAL	58'000.00	51'015.27

St-Ursanne, le 13 mars 2009

René LONGET
Président**Annexe** : Liste des membres de la Commission d'information

Liste des membres de la Commission d'information au 31.12.2008

Président

- **Longet René**

Entités fondatrices

- **Canton du Jura (2 voix): Bapst André, Meusy Jean-Pierre,**
suppléants: Fernex Jean, Schaffter François, consultant : Buser Marcos
- **bci (2 voix): Fischer Michael, Wagner Anne-Frédérique,**
suppléants: Aeby Anton, Luttenbacher Rémi

Institutions suisses

- **Office fédéral de l'environnement (OFEV) (1 voix): Wenger Christoph,** *suppléant: Hammer Bernhard*
- **Commune de Bonfol (2 voix): Girardin Pascal, Henet Jean-Claude,** *suppléants: Beuret Jean-Pierre, Mahon Yves*
- **Commune de Beurnevésin (1 voix): Kaegi Hans,** *suppléant: vacant*

Institutions françaises

- **Région Franche-Comté – Administration (1 voix): Collin-Huet Marie-Pierre,** direction régionale de l'Environnement, services de l'eau et des Milieux aquatiques (DIREN), *suppléante: Pivard Sandrine, direction régionale de l'Environnement, services de l'eau et des Milieux aquatiques (DIREN)*
- **Région Alsace – Administration (1 voix): Gillet Julien,** direction régionale de l'Environnement, service de l'eau et des milieux aquatiques (DIREN), *suppléant: Mouttet Michel, direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)*
- **Département du Haut-Rhin - Administration (2 voix): Scherrer Pierre,** direction départementale de l'Agriculture et des Forêts (DDAF), **Michel Amélie,** direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)
- **Département du Haut-Rhin - Conseil général (1 voix): Reinhard Armand,** Conseil général du Haut-Rhin, *suppléant: Walter Georges, directeur du Pôle Environnement et Cadre de vie*
- **Préfecture du Haut-Rhin (sans droit de vote): vacant,** Sous-Préfet d'Altkirch, Chargé de coordonner l'action des services de l'Etat français
- **Territoire de Belfort - Administration (2 voix): Lalaurie Eric,** direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS); 1 siège vacant
- **Territoire de Belfort- Conseil général (1 voix): Forcinal Anne-Marie,** vice-présidente du Conseil général du Territoire de Belfort, *suppléant: Raymond Jean*
- **Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL) (1 voix): Dietmann Daniel,** *suppléant: Antoine Waechter*
- **Communauté de Communes du Sud Territoire : (1 voix): Ecoffey Hubert**

- **Syndicat intercommunal de l'assainissement de la Vallée de l'Allaine** (1 voix):
siège vacant
- **Commune de Pfetterhouse** (1 voix): **Frisch** Jean-Rodolphe, maire; vice-président,
suppléant: Heyer Morand, adjoint au maire
- **Commune de Réchésy** (1 voix): **Ecoffey** Hubert, maire, *suppléant: Pinol Jean-Pierre*

Sociétés civiles

- **WWF Suisse** (1 voix): **Riat** Philippe
- **Greenpeace en Suisse** (1 voix): **Wüthrich** Matthias, *suppléante: Boehlen Nadia*
- **Pro Natura Jura** (1 voix): **Egger** Jean-Pierre, *suppléante: Merguin Rossé Lucienne*
- **Unia Le Syndicat** (1 voix): **Fedele** Pierluigi, *suppléant: Hamel Arthur*
- **Demeter Schweiz**, ex Solidago (1 voix): **Küffer Heer** Susanne
- **Collectif Bonfol franco-suisse** (1 voix): **Fousseret** Alain, conseiller régional,
suppléant: vacant, consultants: Walther Jean-Louis et Forter Martin
- **Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté** (1 voix): **Lassus** Michel,
vice-président
- **Chambre de commerce et d'industrie du Jura** (1 voix) : **Gerber** Jean-Frédéric,
Directeur, *suppléant: vacant*
- **Equiterre** (1 voix) : **Chevalley** Isabelle, *suppléant: vacant*

Secrétariat de la Commission

- **Office de l'environnement**, République et Canton du Jura, **Gschwind** Kathrin

Membres du Bureau de la Commission

- **Longet** René, *président de la Commission*
- **Lassus** Michel, *vice-président de la Commission*
- **Bapst** André, *représentant du Canton (*)*
- **Frisch** Jean-Rodolphe, *représentant des Communes françaises, vice-président*
- **Scherrer** Pierre, *représentant des entités françaises*
- **Hennet** Jean-Claude, *représentant de la Commune de Bonfol*
- **Meusy** Jean-Pierre, *représentant du Canton (*)*
- **Wagner** Anne-Frédérique, *représentante de la bci*
- **Wüthrich** Matthias, *représentant des ONG*

(*) En cas de vote, le Canton ne dispose que d'une voix